
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 janvier 2010 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Beaudet, Directeur de l'arrondissement
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics
Mme Louise Cayer, Directeur du Service des loisirs et de la culture
Me Marie-France Paquet, Secrétaire de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

10.01 - Ouverture de la séance et invocation

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

CA10 16 0001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 11 JANVIER 2010

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, du 11 janvier 2010 en y retirant le point suivant :

- 20.02** Accorder à la Corporation du Théâtre Outremont, pour l'année 2010, une contribution financière de cent trente mille dollars (130 000 \$) pour la réalisation de la programmation culturelle au Théâtre Outremont et approuver un projet de convention d'une durée de deux ans entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution et autoriser la signature d'une entente

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 19H09 ET SE TERMINE À 20H09

| CITOYEN | SUJET |
|-------------------------|---|
| Mme Elmina Bouchard | Signature garantissant que le camion-échelle restera à Outremont |
| Mme Gisèle Lafortune | Poinsettia offert à la maison Lizette-Gervais Drogue à Outremont / Priorité et sécurité des enfants Organisation d'une table avec la police |
| M. Pierre Lacerte | Autobus sur Van Horne Constats et coupe d'arbres |
| Mme Isabelle Groulx | Remerciement Déneigement trottoir Lajoie |
| Mme Marie-Claude Ouimet | Sukkoth et emprise de la voie publique / Délai 2 semaines avant enlèvement / Année prochaine Temps du travailleur de rue |
| M. Max Lieberman | Représentativité de Mme Forget |
| M. Marc Poulin | Reportage – dépenses assumées par ex-haut fonctionnaire / Demande d'enquête |
| M. Pierre Joncas | Stationnement fêtes religieuses / Priorité aux citoyens d'Outremont lors de la période de questions |
| M. Jean de Julio Paquin | Intérêt de participer à un des comités Existence de la consigne sur le déneigement |
| M. Marc Vanier Vincent | Camion-échelle / consultation 1235 Ducharme / Annonce sur les comités consultatifs et information aux membres |
| Mme Louise Gagné | Processus pour stimuler l'implication des jeunes |
| M. Benoit Dupuis | Demande l'aide de l'arrondissement pour remboursement des frais juridiques |

CA10 16 0002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2009

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA10 16 0003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 23 DÉCEMBRE 2009

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 23 décembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

10.06- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est présentée au conseil au cours de cette séance.

CA10 16 0004

Adjudication d'un contrat ayant pour objet la plantation d'arbres à la firme «Paysagiste Roger Martel inc.» pour une période d'un an ferme soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 avec possibilité de deux années additionnelles, pour 2011 et 2012, à un montant total approximatif pour les trois années de 62 628.69 \$

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 20 876.23 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, pour la plantation d'arbres dans les rues, parcs et espaces verts, conformément aux documents contractuels, et une dépense totale de 62 628.69 \$, excluant les ajustements selon l'IPC, région de Montréal, et comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'ACCORDER à «Paysagiste Roger Martel inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 20 876.23 \$, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, avec possibilité de deux années additionnelles, pour 2011 et 2012, (le montant sera ajusté selon l'IPC, région de Montréal), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1091909039

CA10 16 0005

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE 2009

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

DE RATIFIER les virements budgétaires effectués pour la période du 1^{er} septembre au 15 novembre 2009

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1093489014

CA10 16 0006

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, SUITE À LA DÉCISION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE REPORTER L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PTI AU MOIS DE JANVIER 2010

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la modification au calendrier des séances ordinaires du conseil de l'arrondissement d'Outremont, suite à la décision du comité exécutif de reporter l'adoption du budget et du PTI au mois de janvier 2010;

DE REPORTER la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, prévue pour le 1^{er} février, au 8 février 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1093489021

CA10 16 0007a

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), notamment aux fins d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal dans le cadre de l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre 19), la conseillère Ana Nunes donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1189) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1178), notamment aux fins d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal dans le cadre de l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, elle demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1091899021

CA10 16 0007b

Adoption du projet de règlement – *Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), notamment aux fins d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal dans le cadre de l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER le projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), notamment aux fins d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal dans le cadre de l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* »;

DE TENIR une assemblée publique de consultation, le lundi 8 février 2010, à 18 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1091899021

CA10 16 0008

ADOPTION DU *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES, AFIN DE MODIFIER LES HEURES DE DÉPÔT PERMISES POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES*

ATTENDU QU'UNE copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets et des matières recyclables* », a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets et des matières recyclables* » (1104-14), visant à modifier les heures de dépôt permises pour la collecte des matières recyclables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1093489017

CA10 16 0009

CORRECTION RELATIVE À LA RÉDACTION DU PARAGRAPHE DÉCRIVANT LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE STUART DANS L'ANNEXE « H » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Céline Forget

DE REMPLACER le paragraphe suivant de l'annexe « H » du Règlement 1171, relatif à la circulation et au stationnement concernant l'avenue Stuart, du côté est, par le paragraphe suivant :

« Stuart
Côté est

- 1) sur la partie de cette avenue comprise entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard : stationnement prohibé de 8h à 12h le lundi, du 1^{er} avril au 15 novembre;

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un point situé à une distance de 38 mètres vers le nord : stationnement prohibé en tout temps;
- 2) sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Bernard et Van Horne : stationnement prohibé du dimanche 19h au mercredi 19h;

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre la limite nord de la propriété portant le numéro civique 789 et l'avenue Van Horne : arrêt interdit en tout temps;
- 3) sur la partie de cette avenue comprise entre les avenue Van Horne et Ducharme : stationnement prohibé de 12h à 16h le lundi, du 1^{er} avril au 15 novembre;

malgré ce qui précède,
 - a) sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Van Horne et un point situé à une distance de 10 mètres vers le nord : arrêt interdit en tout temps;
 - b) sur la partie de cette avenue comprise entre la ruelle localisée au nord de l'avenue Van Horne et un point situé à une distance de 2,5 mètres vers le sud : stationnement prohibé en tout temps. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1095069009

CA10 16 0010

DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVEMENT À UN EMPIÈTEMENT SUR UNE PARTIE DU LOT 1 512 877, D'UN ESCALIER À L'AVANT DU BÂTIMENT, SIS AU 1040, AVENUE ROCKLAND.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'empiètement sur une partie du lot 1 512 877, d'un escalier à l'avant du bâtiment sis au 1040, avenue Rockland, tel que décrit au document technique préparé par l'arpenteur-géomètre en date du 22 octobre 2009, conformément au règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public et sous les réserves suivantes:

- fournir une preuve qu'il dégage l'Arrondissement d'Outremont et la Ville de Montréal de toutes réclamations et qu'il détient une assurance-responsabilité;
- déposer une copie du titre publié au registre foncier attestant que le requérant est le dernier propriétaire de l'immeuble.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1091899041

CA10 16 0011

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 145 000 \$ POUR LE PROGRAMME D'ACQUISITION ET DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES DE L'ARRONDISSEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre 19), le conseiller Louis Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 145 000\$ pour le programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.05 1093489019

CA10 16 0012

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 899 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre 19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 899 000\$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement d'Outremont* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.06 1093489020

CA10 16 0013

AMÉNAGEMENT DU TRONÇON NUMÉRO 6 DU CHEMIN DE CEINTURE DU MONT-ROYAL

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

DE RECOMMANDER que le *Bureau du Mont-Royal* et la *Direction des grands parcs et de la nature* de la Ville de Montréal s'associent à l'arrondissement d'Outremont pour négocier avec le cimetière du Mont-Royal afin que le chemin de ceinture, plutôt que de passer sur le boulevard du Mont-Royal qui est une artère collectrice, soit dévié à l'arrière des lots résidentiels dans le cimetière du Mont-Royal et ce, jusqu'au chemin de la forêt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1091899046

CA10 16 0014

APPROBATION PAR RÉOLUTION DE CINQ (5) PROJETS D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - 1053, AVENUE BERNARD, 1059, AVENUE LAURIER, 1185, AVENUE BERNARD, 1385, BOUL. MONT-ROYAL ET 928-930, AVENUE DUNLOP.

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les demandes de PIIA relativement aux cinq (5) projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 1053, avenue Bernard;
2. 1059, avenue Laurier;
3. 1185, avenue Bernard;
4. 1385, boulevard Mont-Royal;
5. 928-930, avenue Dunlop;

laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le CCU ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1091899047

CA10 16 0015

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT SUR LES EMBauchES ET LES DÉPARTS D'EMPLOYÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2009.

DÉPÔT du rapport sur les embauches et les départs pour le mois de novembre 2009 conformément au règlement AO-03.

50.01 1093773006

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 20H21 ET SE TERMINE À 20H50.

| CITOYEN | SUJET |
|------------------------|--|
| M. Marc Poulin | Comités consultatifs / Traitement des demandes de citoyens concernant la circulation et le stationnement / Tolérance stationnement |
| Mme Mariclaude Ouimet | Directives de l'arrondissement sur le déneigement et politique de l'entrepreneur Déblaiement zone verte |
| M. Marc Vanier Vincent | Comité sur les relations intercommunautaires Position des élus 1420 Mont-Royal Pancartes électorales Bloomfield / Van Horne |
| Mme Monique Millette | Équipement hors d'usage au CCI Merci réponse de Mme Cayer parc Outremont graffitis Rampe d'accès au CCI sacs de hockey |
| M. Pierre Joncas | Période de questions – citoyens d'Outremont Pouvoir d'influence de Mme Potvin pour défense du 1420 Mont-Royal |
| M. Claude Gladu | Sécurité des lieux publics – installation de caméras |

70.01

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h50

70.02

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 février 2010.